Logo, company name

Description automatically generatedUne image contenant texte, clipart, porcelaine

Description générée automatiquementLogo

Description automatically generated

Image previewImage preview

**« Note conceptuelle »**

**« 1 ère Rencontre des Femmes Juges** **Africaines »**

**Libreville, Gabon, du 02 au 06 mai 2023**

**Organisé conjointement par :**

**la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CJCA) et la Cour constitutionnelle de la République gabonaise**

**Avec le soutien du PNUD, de l’ONU CD et d’ONU Femmes**

1. **PLAN ARRIÈRE**

Le droit des femmes de participer pleinement et sur un pied d’égalité avec les hommes à tous les aspects de la vie publique, y compris dans le système judiciaire, est largement reconnu comme un droit humain.

A ce jour, 49 des 5 5 pays d’Afrique ont adopté le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo). Cet important instrument régional relatif aux droits de l’homme appelle à l’égalité devant la loi et à une représentation égale des femmes dans les organes judiciaires et les organes chargés de l’application des lois (article 8).

La participation des femmes à la magistrature est également devenue un objectif de développement global important. Il est amplement prouvé que la présence des femmes dans les systèmes judiciaires présente de multiples avantages. En plus de contribuer au développement d’institutions judiciaires fortes et indépendantes, il promeut l’égalité des sexes et la justice entre les sexes dans les sociétés. En outre, le climat de confiance créé par la simple présence des femmes dans la magistrature tend à donner aux femmes victimes de violence les moyens d’utiliser le système judiciaire plus souvent et plus systématiquement.

Ces dernières années, certains pays africains ont pris des mesures pour nommer davantage de femmes juges et procureurs au niveau national. Le nombre de femmes juges a considérablement augmenté dans des pays comme l’Afrique du Sud, l’Algérie, l’Angola, le Kenya, le Lesotho, le Mozambique, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe. Dans certains pays comme le Kenya, le Lesotho et le Zimbabwe, les femmes représentent plus de 50 % des juges.

Au niveau régional, à la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples, sur 11 juges, 5 sont des femmes, y compris le Président de la Cour.

Malgré ces efforts, la représentation globale des femmes dans les institutions judiciaires africaines reste très faible et la parité entre les sexes dans les systèmes judiciaires de nombreux pays du continent n’a pas encore été atteinte, de nombreuses femmes juges étant moins représentées aux postes de direction judiciaire. C’est le cas, par exemple, en Somalie, au Burkina Faso et en Sierra Leone, où la représentation des femmes aux postes de chef de juridiction reste très limitée, les femmes étant principalement représentées dans les juridictions inférieures ou en tant que greffiers.

Selon la récente étude sur les femmes juges en Afrique, commandée par le PNUD et ONU Femmes (à paraître), soutenue par de nombreuses autres ressources mondiales, les obstacles à l’entrée des femmes dans la magistrature en Afrique comprennent des aspects culturels, juridiques, institutionnels et sociaux non exhaustifs tels que :

* Stéréotypes et attitudes sexistes négatifs fondés sur la religion, les conceptions traditionnelles du rôle des femmes dans la famille et la société;
* Limites dans les processus de sélection et de recrutement en raison des engagements des parties prenantes en faveur de l’égalité des sexes tel que prévu par les lois internationales et nationales;
* Manque d’impartialité dans les processus de nomination des juges dans les systèmes de common law;
* politiques institutionnelles soucieuses de l’égalité des sexes et absence de stratégies d’égalité des sexes pour le système judiciaire;
* Manque de mentorat, de modèles de comportement et investissement limité dans la sensibilisation des avocats à l’entrée dans la magistrature;
* Les obstacles signalés par les femmes juges selon l’étude comprennent : la discrimination, la réinstallation, la critique du genre, le harcèlement, les préoccupations en matière de sécurité, l’intimidation et les menaces physiques, les attentes en matière d’équilibre travail-vie personnelle et le manque de mentorat, pour n’en nommer que quelques-uns.

D’autres obstacles, allant de l’opposition idéologique au manque de volonté politique de la part de l’autorité de nomination, constituent des obstacles à la promotion des femmes juges.

La première Réunion des femmes juges africaines est organisée pour créer un cadre et un espace permettant aux femmes juges de réfléchir aux obstacles qui empêchent les femmes d’entrer dans une carrière judiciaire, aux obstacles auxquels les femmes juges sont confrontées dans leur carrière et à leur impact sur les droits constitutionnels des femmes.

Cet événement sera l’occasion de faire le point sur la présence des femmes africaines dans le système judiciaire, de discuter et de convenir de recommandations concrètes sur les perspectives d’avenir pour permettre de nouveaux progrès dans le leadership des femmes en Afrique en tant que point d’entrée pour une meilleure justice pour tous dans la région.

La Réunion des femmes juges africaines est organisée par la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CJCA) et la Cour constitutionnelle de la République gabonaise, avec le soutien et la participation du PNUD, d’ONU Femmes et de l’ONUDC.

La CJCA est une institution indépendante composée de cours suprêmes et de juridictions constitutionnelles en Afrique qui travaillent ensemble pour s’assurer que le pouvoir judiciaire de chaque État membre approfondit et soutient la démocratie en respectant la constitution et l’État de droit.

Actuellement, 48 entités constitutionnelles africaines sont membres de la CJCA qui a son siège à Alger. L’événement est organisé en application du Programme d’action 2023 de la CJCA approuvé par son 6ème Congrès tenu à Rabat, Royaume du Maroc, du 22 au 24 novembre 2022.

L’événement est également conforme aux engagements des Nations Unies et de l’Union africaine en matière de droits des femmes et d’égalité des sexes contenus dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (CADHP), le Protocole de Maputo, la Charte arabe des droits de l’homme, ainsi que d’autres mécanismes tels que l’Agenda 2063 de l’Union africaine et le Programme de développement durable à l’horizon 2030, entre autres.

1. **OBJECTIFS:**

L’objectif global de la réunion est de créer une structure et un cadre durables pour les femmes juges africaines afin de faciliter l’apprentissage par les pairs et l’échange de bonnes pratiques et d’enseignements tirés sur le continent.

Les objectifs spécifiques de cet événement sont les suivants :

* Échanges et bilan de l’état de l’égalité des genres dans les systèmes judiciaires en Afrique ;
* Identification des principaux obstacles rencontrés par les femmes pour accéder à la carrière judiciaire et les femmes juges pour obtenir une promotion dans le secteur de la justice;
* Identification des bonnes pratiques qui peuvent être reproduites ailleurs;
* Création du réseau des femmes juges africaines, notamment par le biais d’une plateforme en ligne dédiée ;
* Identification de mesures concrètes et de mécanismes de suivi pour aider à accroître la présence et le positionnement stratégique des femmes dans les institutions judiciaires;
* Réflexion sur la pérennité de ces réunions dans le cadre d’un forum régional et identification des thèmes possibles à discuter lors des prochaines réunions.

1. **RÉSULTATS ATTENDUS :**

* Création d’un réseau de femmes juges africaines pour assurer l’échange d’expériences;
* Sensibilisation accrue aux avantages de l’égalité des sexes dans le système judiciaire, notamment par le partage des bonnes pratiques dans d’autres pays africains;
* La visibilité régionale, la reconnaissance et l’engagement positif en faveur de l’émancipation des femmes dans la magistrature sont accrus;
* Formulation de recommandations et de stratégies concrètes et réalisables pour attirer et retenir les femmes dans les systèmes judiciaires à travers le continent, ainsi que la mise en place d’un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.

1. **MÉTHODOLOGIE**

La réunion se tiendra du 02 au 06 mai 2023 à Libreville (Gabon) et sera accueillie par la Cour constitutionnelle de la République gabonaise.

L’événement sera basé sur trois sessions dirigées par un modérateur, assisté d’un rapporteur et contenant une présentation sur le sujet.

L’événement se déroulera en français, avec interprétation disponible en anglais.

Les sessions seront l’occasion pour les juges représentant des pays ayant des traditions juridiques différentes de partager leurs expériences, sur trois sous-thèmes:

1. **Session 1 : Aperçu de**  l’état de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes dans le système judiciaire **:** « ***Expérience existante, meilleures pratiques et identification des obstacles à la promotion des femmes juges en Afrique*** **»**

Les exposés pourraient être lancés en examinant les obstacles rencontrés par les femmes africaines juges dans le domaine de la justice dans certains pays et comment cela affecte leur nomination et leur promotion. Dans cette section, des juges de chaque sous-région pourraient être impliqués et faire un exposé.

1. **Session 2 : « *Soutenir les femmes dans le secteur de la justice : bonnes pratiques existantes et expériences d’apprentissage régionales*** **»**

Cette session sera consacrée aux discussions sur les bonnes pratiques régionales existantes et les expériences d’apprentissage. Le PNUD, l’ONUDC et ONU Femmes, ainsi que les mécanismes de l’UA, seront en mesure de présenter leurs initiatives existantes pour soutenir les femmes dans le secteur de la justice et promouvoir l’échange de bonnes expériences.

1. **Session 3 : « *Identification des actions à développer pour promouvoir les femmes dans les systèmes judiciaires à travers l’Afrique et assurer le progrès et la transparence dans l’accès aux emplois judiciaires*** **»**

Cette session sera consacrée aux réflexions de groupe sur la voie à suivre, l’élaboration de recommandations concrètes et réalisables, le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ces recommandations et la réflexion sur la manière d’utiliser cette structure régionale de manière durable.

1. **PARTICIPANTS :**

* Femmes africaines chefs de juridiction, vice-présidentes de juridictions, membres et juges actifs;
* Des experts actifs dans le domaine des droits des femmes africaines ;
* Représentants d’organisations internationales et régionales actives dans ce domaine.

1. **PARTENAIRES :**

* Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
* Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC);
* ONU Femmes.